

# DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## COMMUNE DE SUNDHOUSE

### COMPTE RENDU INTEGRAL

de la séance du 22 février 2008

sous la présidence de M. Michel RITZENTHALER, Maire.

*Nombre de conseillers élus : 15*

*Nombre de conseillers en exercice : 13*

**Présents** : tous les membres, sauf M. Claude GERBER/R et M. Jean-Louis MEYER, absents excusés.

*Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 15 février 2008 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.*

*M. le Maire ouvre la séance en présentant les salutations d'usage à l'attention des conseillers présents.*

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2008
  2. Budget de la commune
    - a) Compte administratif 2007
    - b) Compte de gestion 2007
    - c) Affectation du résultat 2007
    - d) Budget primitif 2008
  3. Budget annexe du Service des Pompes Funèbres
    - a) Compte administratif 2007
    - b) Compte de gestion 2007
    - c) Affectation du résultat 2007
    - d) Budget primitif 2008
  4. Budget annexe du lotissement Rohrfeld 5<sup>e</sup> tranche
    - a) Compte administratif 2007
    - b) Compte de gestion 2007
    - c) Affectation du résultat 2007
    - d) Budget primitif 2008
  5. Budget annexe du lotissement Rohrfeld 6<sup>e</sup> tranche
    - a) Compte administratif 2007
    - b) Compte de gestion 2007
    - c) Affectation du résultat 2007
    - d) Budget primitif 2008
  6. Instauration de la Participation pour Voies et Réseaux
    - a) Rue des Vergers
    - b) Rue de la Potence, rue du Moulin et chemin de contournement
  7. Attribution d'un cadeau de départ à la retraite
  8. Intervention des Adjointes
  9. Divers
-

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2008**

Ajourné.

2) **Budget de la Commune**

a) **Compte Administratif 2007**

Les résultats de l'exercice 2007 et de clôture sont les suivants :

	Fonctionnement	
	Budget	Réalisé
<b>Dépenses</b>	1 087 000,00	
dépenses réelles	711 000,00	633 621,03
autofinancement de l'invest. prévu	376 000,00	
<b>Recettes</b>	1 087 000,00	
recettes réelles	1 087 000,00	966 566,58
autofinancement de l'invest. prévu		
<b>Résultat de l'exercice 2007</b>		<b>291 055,00</b>
002 Excédent reporté	41 890,55	
001 Solde d'investissement		
<b>Résultat de clôture</b>		<b>332 945,55</b>

	Investissement	
	Budget	Réalisé
<b>Dépenses</b>	2 685 000,00	
dépenses réelles	2 685 000,00	1 359 359,15
autofinancement de l'invest. prévu		
<b>Recettes</b>	2 685 000,00	
recettes réelles	2 309 000,00	946 722,41
autofinancement de l'invest. prévu	376 000,00	
<b>Résultat de l'exercice 2007</b>		<b>-412 633,54</b>
002 Excédent reporté		
001 Solde d'investissement	-425 720,07	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>-838 353,61</b>

**Le Conseil Municipal,**

*entendu les explications et commentaires de M. le Maire et du Secrétaire,  
vu les documents produits,*

**après en avoir délibéré,**

**sous la Présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Jean-Louis SIEGRIST et en l'absence de M.  
le Maire,**

**approuve le Compte Administratif 2007 tel que présenté.**

**ADOPTE par 10 voix pour.**

## **b) Compte de Gestion 2007 du Percepteur**

Après l'approbation du Compte Administratif, M. le Maire indique que les soldes du Compte de Gestion sont concordants avec le Compte Administratif.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**approuve** le Compte de Gestion 2007.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## **c) Affectation du résultat 2007**

**Le Conseil Municipal,**  
*vu le résultat de clôture de la section de fonctionnement (+ 332 945.55 €) ;*  
*vu le résultat de clôture de la section d'investissement (- 838 353.61 €) ;*  
*vu le montant des restes à réaliser en section d'investissement, 588 457.34 € en dépenses, 1 304 063.93 € en recettes soit un solde de 715 606.59 € ;*

**décide** d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2007 :  
- part à verser à l'investissement (art. R 1068) du budget 2008 : 122 747.02 € ;  
- part à reporter en fonctionnement (art. R 002) 2008 : 210 198.53 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## **d) Budget Primitif 2008**

### **1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Cette section s'équilibre pour 2008 à 1 515 000 €.

À cet effet, il convient de noter que :

Pour les dépenses :

- les charges à caractère général (chapitre 011) sont en hausse (+ 22 %) en raison de l'augmentation des crédits consacrés à l'entretien des bâtiments (travaux de peinture à la salle polyvalente) ;

- les charges de personnel (chapitre 012) sont en hausse de 3.4 % ;

- les charges de gestion courante (chapitre 65) sont relativement stables ;

- les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 61 500 €. Ces frais financiers correspondent au remboursement des intérêts des emprunts existants ainsi que pour environ 13 000 €, à la charge financière consécutive à l'acquisition des propriétés sises 3 place Crinoline et 2 rue du Dr Albert Schweitzer (Demi-Lune).

Il convient de préciser que la Commune rembourse des emprunts réalisés pour la construction de la Gendarmerie et la rénovation du Bureau de Poste qui "alourdissent" l'endettement communal. En contrepartie, des loyers équivalents sont perçus ;

- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 734 000 € (autofinancement prévisionnel des investissements) soit en hausse de 95 %.

Pour les recettes :

- les produits des services (chapitre 70) sont stables (65 150 €) en raison de la bonne tenue des ventes de bois qui représentent 36 000 € ;

- les impôts et taxes (chapitre 73) sont en hausse de 20 910 € en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ainsi que de l'extension de l'assiette d'imposition.

En revanche les taux d'imposition communaux restent inchangés ;

- les dotations et participations (chapitre 74 - dotations et compensations de l'Etat) représentent 262 500 € ;

- les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 497 000 € compte tenu du versement des excédents des budgets annexes de la 5<sup>ème</sup> et de la 6<sup>ème</sup> tranche du lotissement Rohrfeld pour 389 000 €.

Cette recette exceptionnelle permet de dégager un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 734 000 €.

**2. SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**a) Les principales opérations d'investissement proposées (en € TTC) :**

Eclairage Public	5 000,00
Gendarmerie	10 000,00
Mairie	12 000,00
Ecole Primaire	4 000,00
Matériel service technique	5 000,00
Construction de puits et poteaux d'incendie	5 000,00
Salle polyvalente	150 000,00
Atelier municipal	51 956,59
Voirie chemin de Richtolsheim	2 000,00
Voirie et réseaux rue de Saasenheim	17 199,40
Construction Ecole Maternelle	210 866,95
Cimetière	16 000,00
Eglise / restauration orgue	45 000,00
Club House - stade	22 488,18
Illuminations de Noël	1 000,00
Rue des Artisans (réseaux secs et voirie)	73 585,73
Voirie rue Schweitzer	34 542,99
Voirie rue Principale	37 885,37
Extensions Réseau électrique	22 608,45
Abris bus	5 000,00
Acquisition extincteurs	2 000,00
Aménagement entrées village	3 576,03
Voirie rue de la Vallée / Richtolsheim	24 936,70
Voirie rue de la Pépinière	69 000,00
Voirie chemin de Bindernheim	60 000,00
Voirie rue de Diebolsheim	373 000,00
Voirie rue des Jardins	60 000,00
Acquisition tondeuse	30 000,00
Aménagement de l'étang de pêche	15 000,00

**b) Autres dépenses d'investissement :**

- D 1641 (remboursement du capital des emprunts) : 445 000 €, dont 300 000 € de remboursement du prêt relais souscrit pour l'acquisition de l'immeuble

Demi-Lune ;

- D 020 : dépenses d'investissement imprévues pour 22 000 € ;
- D 001 : déficit 2007 reporté : 838 353.61 €.

**c) Les principales recettes :**

R 1068	Excédent de fonctionnement 2007 capitalisé	122 747.02 €
R 10222	Fonds de compensation TVA	149 767.05 €
R 1323	Subventions du Département	218 000,00 €
R 1328	Autres subventions et participations	75 900,00 €
R 1328	Subventions de l'Etat	104 300,00 €
R 024	Cessions d'immobilisations	1 221 000,00 €
R 021	Autofinancement prévisionnel	734 000,00 €

Les particularités de ce budget sont les suivantes :

- des cessions d'immobilisations pour 1 221 000 € (art. R024) (immeubles Demi-Lune, terrain nu de la 6<sup>e</sup> tranche du lotissement Rohrfeld et terrain à construire sis 5 rue de Dr Albert Schweitzer) ;
- des reversements d'excédents des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> tranches de lotissement.

Ces recettes "exceptionnelles" permettent de dégager un niveau élevé d'autofinancement (D023, R021 pour 734 000 €) et également d'éviter le recours à l'emprunt.

**Vu** la présentation détaillée du budget proposé par M. le Maire après la réunion de la Commission des Finances en date du 13 février dernier ;

**Vu** le débat sur les modalités d'adoption du budget ;

**le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**1 - vote** comme suit le Budget Primitif 2008 :

Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement = 1 515 000 €

Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement = 2 675 000 €

**TOTAL 4 190 000 €**

**2 – décide** de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

**3 - fixe en conséquence** les taux des 4 taxes locales :

TAXES	TAUX 2007	TAUX 2008
Taxe d'Habitation	10,18	10,18
Taxe sur le Foncier Bâti	11,96	11,96
Taxe sur le Foncier Non Bâti	50,48	50,48
Taxe Professionnelle	12,90	12,90

**4 – approuve** le plan des effectifs tel que détaillé ci-dessous ;

Le plan des effectifs est le suivant (TC = temps complet, TNC = temps non complet) :

. 1	Attaché	T.C.
. 1	Rédacteur chef	T.C. (CPA)
. 1	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	TC
. 1	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	TNC 17/35 <sup>e</sup>
. 1	Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe	TNC 20/35 <sup>e</sup>
. 3	Adjoints techniques principaux	T.C.
. 1	A.T.S.E.M non titulaire	TNC 9/35 <sup>e</sup>

. 1	A.T.S.E.M 2° classe	T.C.
. 1	Adjoint technique 2° classe	TNC 9/35e
. 1	Adjoint technique 2° classe	TNC 5/35e
. 1	Adjoint technique 2° classe	TC
. 1	Apprenti CAP Petite Enfance	TC

**T O T A L : 14 POSTES**

**5 – reconduit** le régime indemnitaire ainsi que les avantages collectivement acquis, c'est-à-dire la gratification de fin d'année tel que cela est prévu par la délibération du 14.12.1999 et conformément aux crédits inscrits au chapitre 012 "charges de personnel".

**BUDGET ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**3) Budget annexe du Service des Pompes Funèbres**

**a) Compte Administratif 2007**

**Le Conseil Municipal,**

- *entendu l'exposé de M. le Maire* au sujet des réalisations 2007 en matière de dépenses et de recettes,

- *entendu en ses compléments le Secrétaire,*

**après en avoir délibéré** sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, 1<sup>er</sup> Adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré pour le vote,

**a approuvé** le Compte Administratif 2007 du Service des Pompes Funèbres comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	
	Budget	Réalisé
Dépenses	7 010,00	3 000,36
Recettes	6 997,62	3 001,84
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1,48</b>
002 Résultat reporté	12,38	12,38
<b>Résultat de clôture</b>		<b>13,86</b>

**ADOPTE par 10 voix pour.**

**b) Compte de Gestion 2007**

**Le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré,**

**approuve** le Compte de Gestion 2007 du budget annexe du Service des Pompes Funèbres présentant les mêmes soldes que le Compte Administratif 2007.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**c) Affectation du résultat 2007**

**Le Conseil Municipal,**

vu le résultat de clôture 2007 (+ 13,86 €),

**après en avoir délibéré,**

**décide** de reporter cet excédent au budget primitif 2008 (R 002 : 13,86 €).

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**d) Budget Primitif 2008**

**Le Conseil Municipal,**

*vu les informations données par M. le Maire et les précisions apportées par le Secrétaire,*

**après en avoir délibéré,**

**approuve** comme suit le Budget Primitif 2008 :

Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement = 7 000 €

Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement = 0 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**4) Budget annexe du lotissement Rohrfeld 5<sup>e</sup> tranche**

**a) Compte Administratif 2007**

**Le Conseil Municipal**

*- entendu l'exposé de M. le Maire au sujet des réalisations 2007 en matière de dépenses et de recettes,*

*- entendu en ses compléments le Secrétaire,*

**après en avoir délibéré** sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, 1<sup>er</sup> Adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré pour le vote,

**a approuvé** le Compte Administratif 2007 du budget annexe du lotissement Rohrfeld 5<sup>e</sup> tranche comme suit :

	Fonctionnement	
	Budget	Réalisé
Dépenses	364 948.36	3 670.52
Recettes	0	0
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 3 670.52</b>
002 Résultat reporté	364 948.36	<b>364 948.36</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>361 277.84</b>

**ADOPTE par 10 voix pour.**

**b) Compte de Gestion 2007**

**Le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré,**

**approuve** le Compte de Gestion 2007 du budget annexe du lotissement Rohrfeld 5<sup>e</sup> tranche présentant les mêmes soldes que le Compte Administratif 2007.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**c) Affectation du résultat 2007**

**Le Conseil Municipal,**

*vu le résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 361 277,84 €,*

**après en avoir délibéré,**

**décide** de reporter cet excédent au budget primitif 2008 (R 002 : 361 277,84 €).

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**d) Budget Primitif 2008**

**Le Conseil Municipal,**

*vu les informations données par M. le Maire et les précisions apportées par le Secrétaire,*

**après en avoir délibéré,**

**approuve** comme suit le Budget Primitif 2008 :

Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement = 361 277,84 €

Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement = 0 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**5) Budget annexe du lotissement Rohrfeld 6<sup>e</sup> tranche**

**a) Compte Administratif 2007**

**Le Conseil Municipal**

*- entendu l'exposé de M. le Maire au sujet des réalisations 2007 en matière de dépenses et de recettes,*

*- entendu en ses compléments le Secrétaire,*

**après en avoir délibéré** sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, 1<sup>er</sup> Adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré pour le vote,

**a approuvé** le Compte Administratif 2007 du budget annexe du lotissement Rohrfeld 6<sup>e</sup> tranche comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Dépenses	1 716 514.00	402 534.83	1 702 006.49	342 506.49
Recettes	1 716 514.00	557 914.00	1 702 006.49	1 359 273.21
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>155 379.17</b>		
002 Résultat reporté				
<b>Résultat de clôture</b>		<b>155 379.17</b>		

**ADOPTE par 10 voix pour.**

**b) Compte de Gestion 2007**

**Le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré,**

**approuve** le Compte de Gestion 2007 du budget annexe du lotissement Rohrfeld 6<sup>e</sup> tranche présentant les mêmes soldes que le Compte Administratif 2007.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**c) Affectation du résultat 2007**

**Le Conseil Municipal,**

*vu le résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 155 379.17 €,*

*vu le résultat de clôture de la section investissement : + 1 016 993.51 €,*

**après en avoir délibéré,**

**décide** de reporter respectivement ces excédents en section de fonctionnement (art. R002 : 155 379.17 €) et en section d'investissement (R 001 : 1 016 993.51 €) du budget primitif 2008.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**d) Budget Primitif 2008**

**Le Conseil Municipal,**

*vu les informations données par M. le Maire et les précisions apportées par le Secrétaire,*

**après en avoir délibéré,**

**approuve** comme suit le Budget Primitif 2008 :

Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement = 1 323 979.17 €  
Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement = 1 359 500.00 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**6) Instauration de la Participation pour Voies et Réseaux**

**a) Rue des Vergers**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2°d), L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du 10 avril 2007 instituant la participation pour voies et réseaux sur le territoire de la Commune de SUNDHOUSE ;

Considérant que les terrains situés au-delà de la limite de la zone NCb du POS de la Commune de Sundhouse (au Nord-Est de la zone concernée par la PVR) ne sont actuellement pas destinés à recevoir des constructions ;

Considérant que la surface des terrains situés dans le périmètre ainsi défini représente environ 35 707 m<sup>2</sup> de surface recouvrable au titre d'une PVR pour la rue de Vergers ;

**Le Conseil décide,**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux, dont le coût total estimé s'élève à **274 700 € HT**. Il correspond aux dépenses suivantes :

	Coût des travaux HT
<b>LOT 1 – TRAVAUX DE VOIRIE</b>	
Mise en œuvre d'une structure de chaussée, pose d'un caniveau latéral en triple file pavé, pose de siphons de rue et raccordement sur collecteur unitaire, pose d'un tapis d'enrobés, réalisation des murets de fondation – arrêt de chaussée.	<b>169 000 €</b>
<b>LOT 2 – RESEAUX D'EAU POTABLE</b>	
Travaux d'AEP : pose d'une conduite d'adduction en eau potable	<b>33 600 €</b>
<b>LOT 3 – RESEAUX SECS</b>	
- Pose d'un réseau basse tension en souterrain	14 400 €
- Pose du réseau d'éclairage public (gaines + 4 candélabres + câblage)	12 500 €
- Pose du réseau de téléphone (gaines + chambre)	24 400 €
<b>Sous-total Lot 3</b>	<b>51 300 €</b>

Dépenses d'études (Dossier PVR)	800 €
Acquisition de terrains (Emplacement réservé du POS)	
<b>COUT TOTAL</b>	<b>254 700 €</b>
Déduction des subventions à recevoir	Non connu

*NB1. Les travaux d'assainissement seront pris en charge par la Communauté de Communes du Grand Ried.*

*NB2. Dans la mesure où certains travaux seront éligibles à des subventions, le montant de la participation sera réduit de la valeur correspondante et fera l'objet d'une délibération modificative.*

*Le cas échéant, le trop perçu sera remboursé aux propriétaires concernés.*

**Article 2 :** fixe à 100 % la part du coût de la voie nouvelle mise à la charge des propriétaires fonciers.

**Article 3 :** les propriétés foncières concernées sont situées à 80 m de part et d'autre de la rue des Vergers suivant le plan joint.

**Article 4 :** fixe le montant de la participation due par m<sup>2</sup> de terrain desservi à **7.13 € HT.**

**Article 5 :** décide que les montants de participation dus par m<sup>2</sup> de terrain desservi sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction, dont la valeur de référence est de 1443 (valeur 3<sup>e</sup> trimestre 2007), date de l'évaluation du coût des travaux.

Cette actualisation s'applique au moment de la prescription effectuée lors de la délivrance de l'autorisation d'occuper le sol (permis de construire) ou lors des conventions visées à l'article L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

Le recouvrement de la participation se fera pour moitié 4 mois après la délivrance du permis de construire ou de l'autorisation d'urbanisme ou de la signature de conventions et pour moitié 8 mois après.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**b) Rue de la Potence, rue du Moulin et chemin de contournement**

Ce point a été ajourné afin de permettre d'approfondir l'étude relative à la PVR de cette zone.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**7) Attribution d'un cadeau de départ à la retraite**

A l'occasion du départ en retraite de Mme Christiane ANSTETT, rédacteur chef, M. le Maire propose qu'un cadeau lui soit remis au nom de la Commune.

Ainsi,

**le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré,**

**autorise M. le Maire à engager l'acquisition d'un cadeau de départ en retraite pour Mme Christiane ANSTETT pour une valeur maximum de 1 000 €.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **8) Intervention des Adjoints**

M. Jean-Louis SIEGRIST présente les conclusions de l'étude relative à l'amélioration des installations de chauffage de la salle polyvalente.

Les différentes solutions envisageables sont les suivantes :

- Solution 1 : Remplacement seul du brûleur fioul par un brûleur gaz naturel. Les autres installations restent identiques. La chaudière est conservée (coût 16 300 € TTC) ;
- Solution 2 : Remplacement de la chaudière existante par une chaudière basse température. Les autres installations restent identiques (coût 32 800 € TTC) ;
- Solution 3 : Remplacement de la chaudière existante par une chaudière basse température pour les besoins des locaux annexes (circuits radiateurs). Mise en place d'un chauffage rayonnant à air chaud pour le chauffage de la grande salle (coût 103 000 € TTC) ;
- Solution 4 : Remplacement de la chaudière existante par une chaudière basse température pour les besoins globaux (salle et locaux annexes). Mise en place d'un chauffage rayonnant à eau chaude pour le chauffage de la grande salle (coût 118 000 € TTC) ;
- Solution 5 : Remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation pour les besoins globaux (salle et locaux annexes). Mise en place d'un chauffage par plancher chauffant pour le chauffage de la grande salle. Hors dépose et repose d'un nouveau revêtement (coût 123 000 € TTC).

Ces différentes hypothèses feront l'objet d'une analyse plus approfondie et les travaux devraient être réalisés cette année.

Fait à SUNDHOUSE, le 28 février 2008  
Le Maire,  
Michel RITZENTHALER